



ARRETE N° 2024 - 623
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Travaux Eglise Saint-Léonard
Place Saint-Léonard
Du 04 Novembre 2024 au 28 Février 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Pierre et Patrimoine Houdayer demeurant Rue de l'Industrie – 14700 FALAISE et la Société Les Métiers du Bois demeurant 21 Rue de la voie au Coq – 14760 BRETEVILLE-SUR-ODON et la Société Falaisienne de Couverture demeurant 8 Rue Saint Clair de Vaux – 14700 LA HOGUETTE, afin d'effectuer des travaux de restauration de l'escalier menant à l'orgue et de la toiture du collatéral nord de l'église Saint-Léonard, du Lundi 04 Novembre 2024 au Vendredi 28 Février 2025, de 8 heures à 18 heures,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les Sociétés citées précédemment sont autorisées à effectuer des travaux de restauration de l'escalier menant à l'orgue et de la toiture du collatéral nord de l'église Saint-Léonard, du Lundi 04 Novembre 2024 au Vendredi 28 Février 2025, de 8 heures à 18 heures,

ARTICLE 2 : Les travaux de restauration de l'escalier menant à l'orgue et de la toiture du collatéral nord de l'église Saint-Léonard nécessitent les dispositions suivantes :

- La pose d'un échafaudage sur l'angle du pilier Nord-Ouest de l'église Saint-Léonard.
- Le stationnement des véhicules est neutralisé au bout de la place Saint-Léonard (au pied de l'échafaudage).
- L'installation d'une cabane de chantier entre le lavoir et l'église Saint-Léonard d'une superficie de 16 x 4 mètres close par une palissade en bois.
- Une déviation des piétons en contournant le lavoir par le Nord.
- Trois places de stationnement des véhicules sont neutralisées sur le parking Saint-Léonard afin d'installer un sanitaire mobile à proximité de l'entrée de l'église Saint-Léonard (rejet à l'égout à cet endroit).

Maintien du passage sécurisé des piétons, aux abords du lieu d'intervention.

Mise en place de pré-signalisations ainsi que les signalisations réglementaires avec affichage du présent Arrêté, par les sociétés intervenantes.

Aucun terrassement ne sera effectué par les sociétés intervenantes pendant les travaux.

ARTICLE 3 : Une information auprès des riverains au sujet de ces travaux sera mise en place par les Sociétés intervenantes, 3 jours au préalable.

ARTICLE 4 : Les Sociétés intervenantes devront tenir compte, lors de cette intervention à ne pas interférer avec d'autres interventions en cours.

ARTICLE 5 : L'accès aux Services de Secours et de Police, sera maintenu par les Sociétés intervenantes pendant les travaux.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et la société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 22 Octobre 2024

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement

Jérôme HAMEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Hamel", written over a horizontal line.